

**Engagements pour la prévention de conflits entre les agriculteurs et
des éleveurs du cercle de Tominian dans la région de Ségou**

Décembre 2018

Préambule

Nous, représentants des agriculteurs et des éleveurs des 12 communes du cercle de Tominian dans la région de Ségou, au centre du Mali, ci-après dénommées les Parties;

Conscientes que le partage des ressources naturelles, à travers les points d'eau, les couloirs de passage et les zones pâturages, a toujours constitué une source de tensions entre nos communautés Bwa (bobo), Dafing, Dogon et Peulh;

Conscientes que ces tensions risquent d'être exacerbées par la circulation des armes et les répercussions des conflits intercommunautaires qui déstabilisent les cercles de Bankass, Djenné et Macina, où résident généralement les éleveurs peulhs qui fuient désormais les exactions dont ils sont victimes ;

Conscientes que la survenue d'un conflit entraînerait une escalade de la violence dans le contexte actuel d'instabilité au Centre du Mali ;

Conscientes de l'existence d'une profonde crise de confiance entre éleveurs et agriculteurs, sur fond de croissance de la population humaine et animale qui accentue le risque de conflits d'accès aux ressources naturelles ;

Conscientes de l'urgence d'agir ensemble en faveur de la cohésion sociale avant la prochaine saison des pluies ;

Sommes réunies les 18 et 19 décembre 2018 à Tominian dans le cadre de la médiation entreprise par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) sur mandat du Gouvernement malien et nous engageons à mettre en œuvre les dispositions suivantes des présents engagements :

Article 1 : engagements général des Parties

Les Parties s'engagent par le présent document à prévenir la survenue d'un conflit entre elles grâce à une gestion concertée des ressources naturelles et à œuvrer en faveur de la cohésion sociale.

Article 2 :engagements spécifiques des parties

Afin de prévenir la survenue des conflits, les Parties s'engagent à :

- privilégier la voie du dialogue et de la médiation en cas de différends entre elles ;
- briser les cycles de représailles lors qu'un champ est endommagé ou une zone pastorale utilisée à d'autres fins ;
- œuvrer pour concilier le droit coutumier relatif au foncier et les lois sur le pastoralisme et la propriété foncière et veiller à leur application ;
- accompagner toutes les initiatives de prévention des conflits, à conditions que celles-ci soient inclusives et basées sur le respect des valeurs traditionnelles des communautés ;
- déclarer les nouveaux éleveurs arrivant dans le cercle afin de faciliter leur arrivée et de prévenir les tensions.

En complément, nous, représentants des agriculteurs, nous engageons à :

- A respecter les couloirs de passage des animaux ;
- Mieux protéger les cultures lors des passages des animaux ;
- A respecter les normes et réglementations en matière de création et gestion des fourrières ;

En complément, nous, représentants des éleveurs, nous engageons à :

- Respecter les champs et utiliser les passages et zones de pâturage existantes ;
- Ne pas pâturez la nuit ;
- Respecter les calendriers de transhumance et informer les agriculteurs de leurs départ et retour de transhumance à travers les chefs de villages ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour bien encadrer les animaux lors des déplacements ;
- Accepter de dédommager équitablement les agriculteurs victimes de préjudice.
- Déclarer aux autorités les armes à feu à notre disposition ;

Article 3 : engagement des autorités

- Prendre les dispositions nécessaires afin de lutter contre la prolifération des armes ;
- œuvrer activement pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat ;
- œuvrer pour la sécurisation du foncier rural(terres agricoles, couloirs de transhumance, aires de pâturage, etc.) de Tominian au profit des agriculteurs comme des éleveurs pour aboutir à un schéma d'aménagement agropastoral ;
- Diffuser les textes régissant agriculture et pastoralisme ;
- Faciliter une fois par an une rencontre entre agriculteurs et éleveurs du cercle de Tominian dans une logique de prévention des conflits ;
- Tout mettre en œuvre pour garantir l'impartialité de la justice ;
- Accompagner la mise en œuvre des présents engagements

Article 4 : engagement des acteurs religieux

Les acteurs religieux s'engagent à s'impliquer davantage dans la prévention et la résolution des tensions.

Article 5 : suivi de la mise en œuvre des engagements

Les Parties s'engagent à envisager la création d'un comité de suivi composé de 18 membres pour veiller au respect des présents engagements et pour servir de médiateur en cas de violations de ses clauses.

Fait à Tominian, le 19 décembre 2018

Les signataires :

Le maire de la commune de Tominian

Boba Abeneko DACKOUO

Pour les Eleveurs de la
commune de Tominian

Mamoudou SIDIBE

Pour les agriculteurs de la
commune de Tominian

Gnansian DIARRA

Pour le maire de la commune de Mandiakuy

Moise DEMBELE

Pour les Eleveurs de la
commune de
Mandiakuy

Sayé SIDIBE

Pour les agriculteurs de la
commune de Mandiakuy

Samou Hervé DACKOUO

Pour lemaire de la commune de Bénéna

Ignace KONE
(1^{er} adjoint au maire)

Pour les Eleveurs de la
commune de Bénéna

Ousmane SIDIBE

Pour les agriculteurs de la
commune de Bénéna

Moise Koné
(chef de village-Bachirikuy)

Le maire de la commune de Timissa

Sidiki ARAMA

Pour les Eleveurs de la
commune de Timissa

Boukary DIAKITE

Pour les agriculteurs de la
commune de Timissa

Toulema Moussa (chef de
village de Tondaga)

Le maire de la commune de Yasso

Cléophas KONE

Pour les Eleveurs de la commune
de Yasso

Egoudou SIDIBE

Pour les agriculteurs de
Yasso

Arebè Sangaré
(chef de village Kibi)

Le maire de la commune de Sanekuy

Mazankuy DEMBELE

Pour les Eleveurs de la commune
de Sanekuy

Mamadou SIDIBE

Pour les agriculteurs de
Sanekuy

Babab Enok TRAORE

Le maire de la commune de Mafouné

Niankan DABOU

Pour les Eleveurs de la commune
de Mafouné

Hansan SIDIBE

Pour les agriculteurs de
Mafouné

Issa DIONI

Le maire de la commune de Fangasso

Batiri DENA

Pour les Eleveurs de la commune
de Fangasso

Yaya SIDIBE

Pour les agriculteurs de
Fangasso

Baba D. KAMATE

Pour le maire de la commune de Ouan

Tiére Elie KONE
(1^{er} adjoint au maire)

Pour les Eleveurs de la
commune de Ouan



Aly DIALLO
(Doungel)

Pour les agriculteurs de la
commune de Ouan

Tomy KAMATE

Le maire de la commune de Diora

Abdoulaye DAOU

Pour les Eleveurs de la commune
de Diora

Chyta SIDIBE

Pour les agriculteurs de
Diora

Philipe DAKOUO

Le maire de la commune de Koula

Remy COULIBALY

Le maire de la commune de Lanfiala

Baba KAMATE

Pour les Eleveurs de la
commune de Koula



Amadou SANGARE

Pour les agriculteurs de la
commune de Koula

Jacques Coulibaly

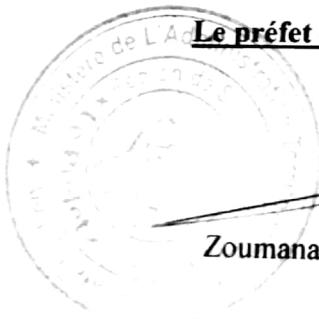
Pour les Eleveurs de la commune
de Lanfiala

Amadou BARRY

Pour les agriculteurs de
Lanfiala

Djoumbé GUINDO

Le préfet du cercle de Tominian



Zoumana Norbert DEMBELE